



L'activité du BTP se contracte

Malgré un sursaut en 2011, le chiffre d'affaires du BTP est de nouveau en baisse. Il est estimé par la CERBTP à 1,34 milliard d'euros en 2012, en recul de 3,2 % après une hausse de 6,5 % en 2011. Le secteur de la construction retrouve ainsi son niveau de 2010 (*graphique 1*).

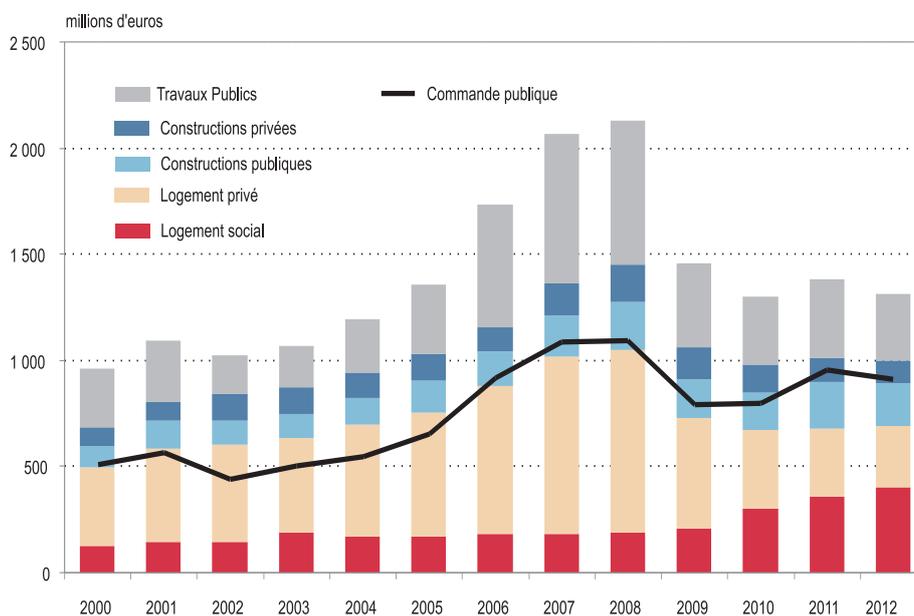
La baisse de l'activité entraîne un recul des importations de ciment et de clinker, principal constituant du ciment.

En 2012, l'importation de ciment tous types confondus (y.c. clinker) représente en volume 306 000 tonnes, soit une chute de

10,4 % des quantités importées¹. Elle atteint son plus bas niveau des dix dernières années (*graphique 2*).

Concernant la livraison de logements neufs, le nombre d'attestations de conformité électrique délivré confirme la reprise. En effet, le Consuel a délivré 8 170 visas de conformité, soit une hausse de 8,1 % sur un an (*graphique 3*). Amorcée en 2011, l'augmentation du nombre de logements livrés se poursuit. Elle est composée en majeure partie de livraisons de logements sociaux dont les travaux ont démarré en 2010 et 2011.

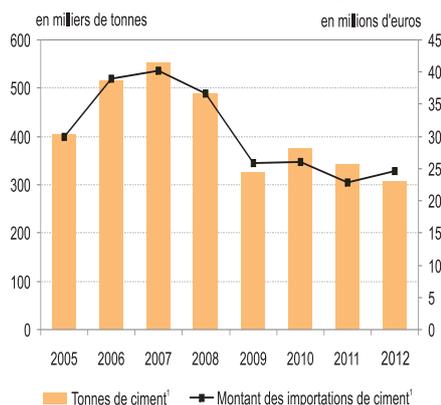
■ Graphique 1 - Évolution du chiffre d'affaires du BTP



Source : CERBTP

¹ Données douanières soumises à la variabilité de la rotation des navires. Pour des raisons d'ordre juridique, les statistiques de consommation de ciment ne sont plus communiquées par les fournisseurs locaux.

■ Graphique 2 - Importations de ciment (y.c. clinker), tonnage et valeur



Source : Douanes. (1) Y.c. clinker.

Baisse des mises en chantier de logements sociaux

Néanmoins, les mises en chantier de logements sociaux baissent de 30 % après une année record. En effet, la construction de 4 600 logements sociaux, groupés ou diffus, avait démarré en 2011. La baisse des commandes dans le logement social est en partie imputable aux incertitudes ayant pesé sur les garanties d'emprunt consenties par le Conseil général (*voir encadré*).

La production de logements intermédiaires², dépourvue d'une défiscalisation suffisamment attractive pour les investisseurs, baisse une nouvelle fois en 2012. Le logement intermédiaire, initié par la loi Girardin, avait connu un boom entre 2004 et 2008. Il a ensuite essuyé le revers de la réorientation de la défiscalisation vers le logement social. Ainsi, alors que le logement privé contribuait à près de 40 % de l'activité du BTP en 2007, il ne contribue plus qu'à hauteur de 20 % en 2012.

² Deux critères définissent le logement intermédiaire :

- le montant du loyer pratiqué doit être supérieur à celui d'un logement conventionné (fixé par mètre carré de surface habitable), mais inférieur à celui d'un loyer libre (fixé selon le marché local) ;
- les ressources du locataire ne doivent pas dépasser un plafond réglementaire déterminé en fonction de la composition du ménage mais sont forcément supérieures à celles requises pour un logement social.

Un nouveau dispositif pour les garanties d'emprunt des logements sociaux

La remise en question des garanties d'emprunts des logements sociaux par le Conseil général s'est confirmée en 2012. Revendiquant sa volonté de ne plus porter seul le dispositif, le Conseil général a suspendu la garantie des emprunts. Malgré un déblocage consenti en fin d'année pour les opérations en souffrance, le passage tardif des dossiers des bailleurs en commission a entraîné un fort dérapage sur 2013 des mises en chantier initialement prévues en 2012.

Un nouveau dispositif de garantie d'emprunts a finalement vu le jour. Il s'articule autour du Conseil général et du Conseil régional d'une part, des communes et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'autre-part : 15 % des prêts sont maintenant garantis conjointement et à parité par le Conseil général et le Conseil régional (soit 7,5 % chacun), et 85 % des prêts sont garantis par les communes et EPCI. Suite à cet accord, l'enjeu est de conserver une fluidité administrative dès lors que le nombre de délibérations nécessaires à la garantie d'emprunt augmente fortement.





L'emploi salarié repart à la baisse

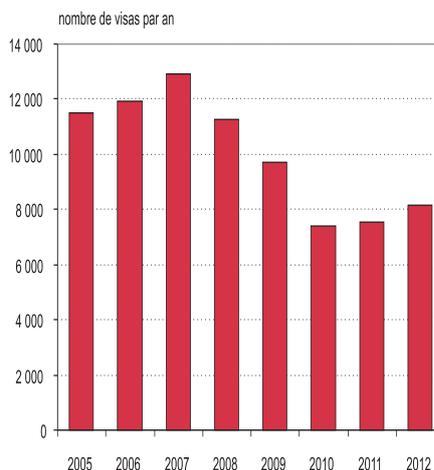
Après une chute historique de l'emploi salarié³ amorcée fin 2008, où le secteur a perdu près du tiers de ses effectifs, la main d'œuvre salariée s'est stabilisée depuis début 2010.

L'emploi salarié dans les entreprises affiliées à la caisse de congés payés du BTP recule de 1,5 % par rapport à 2011, avec 16 939 salariés déclarés en moyenne sur l'année.

Le 1^{er} trimestre était pourtant en hausse comparativement au même trimestre de 2011 (+ 2,7 %), mais la tendance s'est inversée dès le 2^e trimestre, pour terminer par un recul de 1,8 % sur le 2^e semestre (graphique 4). ■

Murielle POUNGAVANON (CERBTP)

■ Graphique 3 - Visas de conformité du Consuel



Source : Consuel.

■ Graphique 4 - Les effectifs sous la barre des 17 000 salariés en 2012³
(évolution mensuelle des effectifs salariés du BTP)



Source : Caisse de congés payés du BTP.

³ Les effectifs mentionnés ici sont ceux de la caisse de congés payés du BTP. Les effectifs du BTP sont mesurés par deux sources dont les résultats diffèrent parce qu'ils portent sur des champs différents :
 - la caisse de congés payés du BTP comptabilise les salariés des entreprises qui lui sont affiliées,
 - l'Insee classe les entreprises par activité principale.
 Certaines entreprises affiliées à la caisse de congés payés du BTP sont classées dans d'autres secteurs par l'Insee.